## 32 - Vie étudiante - Attribution de subvention

*M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :* Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 800 € pour l'Association Vélocampus Besançon, à l'occasion de la Fête du vélo des 30 et 31 mai 2015.

L'Association Vélocampus Besançon a pour objet de promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement auprès des étudiants. Ses principales activités sont la location de vélos, l'organisation d'ateliers d'autoréparation solidaire sur le campus et la mise en place de bourses aux vélos. Elle propose aussi des activités festives et conviviales à destination des étudiants, autour de la bicyclette, telles que des sorties à vélo pour découvrir Besançon et sa région.

Cette action a comme spécificité d'accompagner les étudiants volontaires dans une démarche de développement durable et de mobilité active au bénéfice des étudiants eux-mêmes, de leur environnement et de la Ville universitaire de Besançon.

La fête du vélo est un événement national qui se tient traditionnellement le premier week-end du mois de juin. Dans la même philosophie, l'association Vélocampus souhaite profiter de cette occasion pour promouvoir d'une manière ludique et familiale l'usage de la bicyclette en ville.

Aussi les 30 et 31 mai 2015, l'association proposera-t-elle un événement à but récréatif et informatif à propos de la pratique du vélo en ville, visant les étudiants, les familles et tous les habitants de Besançon. En fédérant de nombreux acteurs et associations autour de la pratique du vélo, l'association installera, Place de la Révolution, un «village» de stands informatifs. Le public sera invité à des conférences, expositions, animations, spectacles ou démonstrations (dont un carnaval à vélo) et des concerts le samedi soir.

La Ville est sollicitée pour un appui financier et logistique.

Il est donc proposé l'attribution d'une subvention de 2 800 € à l'Association Vélocampus Besançon. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.23/6574 CS 10004 (Vie étudiante) préalablement abondée par un déplacement de crédits de 500 € en provenance de la ligne 65.830 /6574 CS 10003 (Développement durable).

## **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 2 800 € à Vélocampus Besançon pour l'organisation de la Fête du vélo et célébrer ainsi le vélo dans tous ses usages et dans toutes ses expressions.

«M. LE MAIRE: Pas de remarques? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.